ASSURANCE CONSTRUCTION

Assurance construction : identifier les garanties, déclarer et suivre un sinistre

Sur une opération de construction, les attestations circulent, sont classées et rarement lues. Le jour où une fissure apparaît ou qu'un ouvrage cesse de remplir sa fonction, personne ne sait quelle garantie joue, qui déclare, ni dans quel délai. Les échanges avec les assureurs s'enlisent pendant que le chantier attend. Cette journée remet à plat l'architecture des assurances de construction : responsabilité des constructeurs, assurance dommages-ouvrage, garanties suivant la réception. En sept heures, les participants apprennent à lire une attestation, à vérifier sa cohérence avec les travaux confiés et à conduire une déclaration de sinistre exploitable.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel**	**À partir de 1 025 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Maîtres d'ouvrage, conducteurs de travaux, assistants à maîtrise d'ouvrage, gestionnaires de patrimoine et collaborateurs des services juridiques ou achats intervenant sur des opérations de construction.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les responsabilités des constructeurs selon la nature du désordre
- Identifier la garantie mobilisable face à un désordre constaté
- Contrôler une attestation d'assurance au regard des travaux confiés
- Rédiger une déclaration de sinistre exploitable par l'assureur
- Situer le rôle de l'expert et les étapes de l'instruction du dossier

03 Programme détaillé

M1 Le cadre des responsabilités des constructeurs

- Qui répond de quoi et pendant combien de temps
- Notion de constructeur et personnes concernées
- Réception des travaux et effets sur les garanties
- Désordres relevant du parfait achèvement ou du bon fonctionnement des éléments d'équipement
- Désordres affectant la solidité ou la destination de l'ouvrage
- À retenir : La réception constitue le point de départ des garanties légales et modifie la nature des recours.

M2 Les polices d'assurance de l'opération

- Responsabilité décennale dommages-ouvrage et garanties complémentaires
- Objet et fonctionnement de l'assurance de responsabilité décennale
- Rôle préfinanceur de l'assurance dommages-ouvrage
- Garanties facultatives couvrant les dommages immatériels ou les existants
- Lecture d'une attestation et contrôle des activités déclarées
- Atelier : Les participants examinent plusieurs attestations et identifient les travaux réellement couverts.

M3 Déclarer et suivre un sinistre

- De la constatation du désordre à l'indemnisation
- Constitution du dossier de déclaration et pièces à joindre
- Délais de réaction et conséquences d'une déclaration tardive
- Déroulement de l'expertise et position des parties
- Traitement d'un refus de garantie ou d'une offre jugée insuffisante
- Cas pratique : Un désordre est suivi de la déclaration initiale jusqu'à la discussion de l'offre d'indemnisation.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 025 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr